

**COMMUNE
LA SALLE LES ALPES**

Enquête publique environnementale

Relative sur la demande d'autorisation d'exécution des travaux pour le reprofilage des pistes de ski du Rocher de l'Enfer et de l'Echaillon par un terrassement de 28 800 m³ sur une emprise de projet de 3,67 ha et un busage du ruisseau sur 32 ml au titre des opérations susceptibles d'affecter l'environnement soumises à étude d'impact

Les observations écrites peuvent être déposées sur l'adresse électronique

Ep.piste.ski@orange.fr

Pièces du dossier

- Délibération n° 20.01.18 du Conseil Municipal du 19 février 2020 (Lancement de l'enquête publique environnementale et saisine du Tribunal Administratif pour nomination d'un commissaire-enquêteur).
- Décision E 20000020/13 du 23/03/2020 du Tribunal Administratif de Marseille portant désignation du Commissaire Enquêteur.
- Arrêté du Maire n° 20.09.12 du 17 septembre 2020 prescrivant l'enquête publique ;
- Plan de situation et cadastre ;
- Plan de l'état existant ;
- Plan de terrassement de la piste-projet
- Analyse des enjeux environnementaux
- Etude hydraulique
- Etude d'impact.
- Délibération n° 20.01.17 du Conseil Municipal du 19 février 2020 autorisant les travaux sur les parcelles communales ;
- Délibération n° 20.05.19 du Conseil Municipal du 6 août 2020 autorisant les travaux de défrichement sur les parcelles communales ;
- Avis et lettres des différents services :
 - Lettre du 06/03/2020 de la Commune – Saisine de l'Autorité environnementale ;
 - Demande d'examen au cas par cas ;
 - Accusé réception du 9/3/2020 du dossier au cas par cas.
 - Lettre du 15/04/2020 de la DDT-SEEF – Unité Espaces Naturels et Evaluation Environnementale ;
 - Arrêté AE du 25 avril 2020 du Préfet de Région portant décision au cas par cas ;
 - Accusé de réception du 25/08/2020 de l'autorité environnementale pour les projets.
- Publicité :
- 1ère insertion : Dauphiné Libéré du lundi 28 septembre 2020, Alpes et Midi du 01 octobre 2020 ;
- 2ème insertion : Dauphiné Libéré du 20 octobre 2020, Alpes et Midi du 22 octobre 2020 ;
- Constats d'affichage :
- Rapport de police du 24 septembre 2020 : affichage dans les panneaux d'affichage communaux et de l'avis en format A2 à la porte de la Mairie ;
- Rapport de police du 1^{er} octobre 2020 : affichage en A2 de l'avis en front de neige (bas de station) ;
- Photos : Affichage en format A2 de l'avis sur le domaine skiable (lieu des travaux).
- MEMENTO - Aide à la pratique de l'enquête publique pendant l'épidémie de COVID-19